



BUREAU DE LA MAIRIE

Cabinet du
ministre des Finances

24 FEV. 2020

Lévis, le 10 février 2020

Monsieur Éric Girard, ministre des Finances
Ministère des Finances
12, rue Saint-Louis
Québec (Québec) G1R 5L3

**Objet : Consultations prébudgétaires - Reconnaissance et appui financier
aux zones d'innovation de Lévis**

Monsieur le Ministre,

Au cours des dernières années, la Ville de Lévis a investi massivement afin de créer des lieux qui favorisent l'établissement de liens étroits entre les acteurs de l'innovation et de l'entrepreneuriat. Ces efforts ont mené à l'implantation de plusieurs entreprises innovantes qui souhaitent profiter de conditions avantageuses pour réaliser leurs projets d'affaires.

Un écosystème complet comprenant des acteurs de la recherche, de la formation et des services de soutien à l'entrepreneuriat et à l'innovation s'est aussi rapidement développé, notamment autour de l'Innoparc Lévis, un premier parc à vocation scientifique et technologique en Chaudière-Appalaches rassemblant une douzaine d'entreprises innovantes et organismes de soutien à l'innovation et au développement industriel.

Lévis compte aujourd'hui sur la présence de centres collégiaux de transfert technologique, d'un incubateur d'entreprises et d'établissements d'enseignement proposant des programmes de formation bien adaptés aux réalités des entreprises.

Forte de ses acquis, la Ville de Lévis entend aujourd'hui créer deux zones d'innovation extrêmement dynamiques au sein desquelles se succéderont les investissements, les implantations d'entreprises et les créations d'emplois de qualité. La reconnaissance officielle de ces deux zones, de même que l'obtention des appuis financiers nécessaires à la réalisation des projets hautement structurants que nous mettons de l'avant, constituent des éléments critiques pour la mise en œuvre de ces projets.

Zone d'innovation Dataparc Lévis

Cette première zone d'innovation, située dans l'arrondissement Chaudière-Ouest de Lévis, sera dédiée au domaine de l'intelligence artificielle appliquée. Elle aura comme pièce maîtresse le projet Bases.ai, un important centre de collaboration entre les entreprises souhaitant développer des modèles et algorithmes qui font appel à l'intelligence

artificielle, au «Big Data», à l'apprentissage machine et à l'Internet des objets, le tout appuyé par la présence d'un supercalculateur de très grande puissance, de laboratoires et de ressources hautement spécialisées.

Grâce aux services à valeur ajoutée qui y seront offerts, à l'accès direct à une forte puissance électrique, ainsi qu'à l'octroi de différents incitatifs financiers, la Zone d'innovation Dataparc Lévis deviendra un lieu d'implantation très attractif pour les entreprises de l'Est-du-Québec, notamment, mais aussi pour de grands joueurs internationaux qui y investiront massivement et y créeront des emplois de qualité.

Au cours des 10 prochaines années, plus de 2,2 milliards \$ d'investissements privés seront réalisés dans cette zone. Des centaines d'entreprises de la région pourront profiter des infrastructures et des services offerts dans la zone pour développer de nouveaux produits à valeur ajoutée ou encore pour réaliser leur virage numérique, ce qui aura un effet exponentiel sur les retombées générées ici-même au Québec.

Zone d'innovation Innoparc Lévis

Reconnue comme un modèle de zone d'innovation dans le livre «*Cap sur un Québec gagnant*» (2013) de François Legault, la Zone d'innovation Innoparc Lévis rassemble un grand nombre d'entreprises, dont plusieurs grands joueurs industriels qui s'impliquent activement dans le développement de la zone et dans la réalisation de projets à caractère structurant. Bénéficiant d'infrastructures et d'aménagements de qualité, d'espaces de loisirs et de l'interaction avec les secteurs résidentiels et commerciaux qui l'entourent, la Zone d'innovation Innoparc Lévis constitue un milieu de vie hautement attractif.

La Ville de Lévis entend accélérer le développement de la Zone d'innovation Innoparc Lévis en y implantant un accélérateur technologique appelé *Carrefour d'innovation et d'entrepreneuriat de Lévis (CIEL)* qui deviendra l'endroit par excellence pour stimuler la créativité et le développement d'entreprises œuvrant dans des créneaux à fort potentiel : biotechnologies alimentaires, technologies industrielles connectées, technologies navales et matériaux avancés.

Résultant d'un investissement de près de 9 millions \$ en immobilisations, le CIEL mettra à la disposition des jeunes entreprises innovantes des locaux adaptés et des laboratoires d'expérimentation et de prototypage qui disposeront de nombreux équipements de pointe. La présence de plusieurs organismes de soutien à l'entrepreneuriat et à l'innovation, de même que du nouveau campus régional de l'École des entrepreneurs du Québec, fera du CIEL une véritable pépinière d'entreprises innovantes.

La création d'une usine pilote de transformation d'insectes pour l'alimentation animale et humaine revêt une grande importance pour le positionnement de Lévis dans ce créneau d'avenir. Cet investissement privé de 8 millions \$ en immobilisations permettra de doter les entreprises et centres d'expertise d'un équipement de pointe pour réaliser leurs projets d'affaires ou leurs recherches.

Au cours des 10 prochaines années, plus de 250 millions \$ d'investissements privés seront réalisés dans la Zone d'innovation Innoparc Lévis, qui deviendra assurément une locomotive pour l'économie de toute la région de Chaudière-Appalaches et pour l'Est-du-Québec.

Reconnaissance officielle et appuis financiers

La Ville de Lévis a déjà déposé sa demande de désignation pour la Zone d'innovation Dataparc Lévis. D'ici quelques jours, elle fera de même pour la Zone d'innovation Innoparc Lévis. La reconnaissance de ces deux zones constitue un enjeu majeur pour la concrétisation des investissements qui doivent y être réalisés. Nous comptons donc fortement sur l'obtention rapide de ces désignations officielles pour poursuivre dans cette veine.

L'octroi de mesures fiscales avantageuses aux entreprises qui réaliseront des investissements dans ces zones permettra d'en assurer le succès. Pour la Zone d'innovation Dataparc Lévis, une subvention de 1 million \$ par année pour l'opération du Campus Innovation, ainsi que l'octroi de bons d'incubation à la Ville de Lévis (à hauteur de 250 000\$ par année), de congés fiscaux et de crédits d'impôt – notamment sur la masse salariale des travailleurs spécialisés en informatique et en intelligence artificielle - pour les entreprises qui y localiseront des ressources et y réaliseront des investissements, constitueront des éléments essentiels au succès de ce projet. Aussi, la mise en place d'une dérogation spéciale aux règles édictées par le Conseil du Trésor pour la location par les universités de locaux hors campus leur permettra de relocaliser des professeurs et chercheurs dans cette zone d'innovation afin qu'ils puissent partager leur savoir avec les entreprises.

Pour la Zone d'innovation Innoparc Lévis, l'octroi d'une subvention de 3,5 millions \$ sur 5 ans et de bons d'incubation pour la réalisation du Carrefour d'innovation et d'entrepreneuriat de Lévis (CIEL), ainsi que d'une subvention de 4,2 millions \$ sur 5 ans pour la création de l'usine pilote de transformation d'insectes, permettront de réaliser ces deux projets à fortes retombées économiques.

Nous comptons fortement sur l'appui du Gouvernement du Québec et sur une confirmation de sa contribution à la réalisation de ces deux zones d'innovation lors de la présentation de son prochain budget, prévue le 10 mars.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Gilles Lehouillier
Maire de Lévis

c.c. : M. Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation
Mme Marie-Ève Proulx, ministre déléguée au Développement économique régional
et ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches
M. Donald Martel, adjoint parlementaire du Premier ministre pour les zones
d'innovation
M. François Paradis, député de Lévis
M. Marc Picard, député des Chutes-de-la-Chaudière